



ACCEPTATION ACCORD AMIABLE

Objet : sinistre du 13 mars 2026 – Conduite de refoulement du poste de Montagny arrachée durant la réalisation des travaux du lot n°5 du marché de travaux de génie civil pour fonctionnement, petit investissement et réparations.

Adresse sinistre : _____

Parties :

GRAND CHAMBERY 106 allée des Blachères 73026 CHAMBERY Cedex	SERTPR 801 rue Archimède 73490 LA RAVOIRE
--	--

Je soussignée, FUGIER Nicolas ,accepte d'un commun accord avec **GRAND Chambéry**, le règlement à l'amiable des frais consécutifs aux dommages survenus suite au sinistre mentionné en objet pour un montant de 14 884.50 € et comprenant notamment les interventions d'entreprises spécialisées et les moyens humains et matériels mobilisés en urgence par Grand Chambéry.

En contrepartie, Grand Chambéry renonce expressément à toute action ou réclamation à l'encontre de SERTPR et de ses assureurs concernant ce sinistre.

Au moyen de cette prise en charge valant solde de tout compte, je tiendrai SERTPR quitte et libérée de toute obligation relative aux conséquences dommageables de ce sinistre.

Fait à la ravoire

Le 15/04/2026

Par délégation,

p

SERTPR
Et. secondaire de Eurovia Alpes
801 Rue Archimède
73490 LA RAVOIRE
Siret: 433 888 674 00218
APE 4211Z - RCS B 433 888 674

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr